

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 36 (1965)

**Heft:** 5

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

catégories de marchandises par rapport à l'ensemble des importations a quelque peu varié en faveur des produits fabriqués (part de 60 %, contre 59 % en 1963) et des denrées alimentaires, boissons et fourrages (part de 16 %, contre 15 % en 1963) ; ainsi donc, la part des matières premières a rétrogradé de 26 % à 24 %.

Le développement des exportations (+ 1019,9 millions de francs) a profité presque exclusivement aux produits fabriqués qui ont participé à raison de 89 % aux sorties de marchandises. Le plus fort taux d'accroissement revient cependant aux matières premières (+ 12 %) et le plus faible aux denrées alimentaires (+ 2 %) ; il convient pourtant d'ajouter que ces deux derniers groupes ne participent respectivement que pour 7 % et 4 % à la totalité des exportations. A l'exception de l'industrie des tresses pour la chapellerie, toutes les importantes industries d'exportation ont contribué à l'augmentation des sorties de marchandises. Les ventes à l'étranger de l'industrie métallurgique ont progressé de 491,3 millions de francs, ce qui correspond à 48 % de l'augmentation globale des exportations. L'industrie des machines, instruments et appareils, qui participe pour près d'un tiers à l'ensemble des exportations, a vu ses ventes croître de 8 %. Les expéditions de montres (14 % des livraisons totales) ont augmenté de 9 %. L'industrie chimique et pharmaceutique a pu à nouveau compter sur une notable avance de ses exportations (+ 12 %). Quant aux augmentations des ventes de l'industrie textile (+ 9 %) et de l'industrie des denrées alimentaires et boissons (+ 9 %), elles sont dues avant tout au développement des exportations de fils de fibres artificielles, de fibrane et de tabacs manufacturés.

L'analyse de la répartition géographique du commerce extérieur de la Suisse en 1964 montre que les pays européens ont participé à concurrence de 80,7 % à nos importations (81,2 % en 1963) et à raison de 67,2 % à nos exportations (67,5 % en 1963). La part de la Communauté économique européenne (CEE) a passé de 64 % à 62 % en ce qui concerne les importations et de 42,3 % à 40,5 % pour ce qui est des exportations.

## ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;  
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.  
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;  
administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06  
ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63.  
Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin :  
25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.